

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le lundi 4 juin 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère
Messieurs	Claude Lavoie, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Yan Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Annie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-06-84

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre appuyé par Thérèse Thivierge et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence, le conseil municipal demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

3. Procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2018

3.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018

4. Dépôt des correspondances et autres communications

5. Trésorerie

5.1 Comptes

5.2 Engagement de crédits

6. Administration

6.1 Résolution pour la vérification annuelle des extincteurs chimiques de la municipalité

6.2 Résolution pour la contribution monétaire et prêt de la salle municipale pour la fête de la Fête nationale du 23 juin

- 6.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2018-420 modifiant le règlement 2010-382 concernant le traitement des élus municipaux
- 6.4 Résolution d'adoption du projet de règlement numéro 2018-420 modifiant le règlement 2010-382 concernant le traitement des élus municipaux
- 6.5 Résolution pour demander à la MRC des Chenaux d'utiliser la nouvelle aide financière pour « la mise en commun d'équipement, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » dans la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'embauche d'un employé spécialisé en eau potable et usée pour l'ensemble des municipalités situées sur son territoire
- 6.6 Résolution relative à l'ajustement du montant de la facture # 210277 de 3882,61\$ (taxes incluses) à 1149.75\$ (taxes incluses) pour l'installation de l'entrée d'eau située au 960 3^e Rang / lot 3 995 309
- 7. Ressources humaines**
- 8. Voirie**
 - 8.1 Résolution concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide par l'entreprise Somavrac CC
 - 8.2 Résolution relative aux démarches pour le plan d'action – débordement par temps sec
- 9. Urbanisme**
- 10. Loisirs**
- 11. Varia**
 - 11.1 Résolution pour le remplacement des sondes de mesure de ph et de référence à la station de traitement et de distribution d'eau potable
 - 11.2 Résolution d'appui au festival western de Saint-Tite
- 12. Période de questions**
- 13. Clôture de la séance**

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018

Résolution 2018-06-85

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin, appuyé par Thérèse Thivierge et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018

Résolution 2018-06-86

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Yan Normandin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2018

Résolution 2018-06-87

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Thérèse Thivierge et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018

Résolution 2018-06-88

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Yan Normandin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. DÉPÔT DES CORRESPONDANCES ET AUTRES COMMUNICATIONS

- a. Décision de la Régie du logement suite à l'audition du 15 mai 2018;
- b. Le comité d'histoire demande la permission de faire un aménagement paysager au pied de M. Armand Beaudoin; (Payé par le comité d'histoire)
- c. M. Thibeault demande la possibilité que la municipalité installe une affiche au Parc de Vincennes pour remercier les participants pour cette belle réalisation; (Payé par la municipalité)
- d. Dépôt d'une réclamation de la part de M. Claude Daigle et Mme Johanne Pellerin concernant l'entrée d'eau installée sur leur terrain par erreur en 2017;
- e. Compte-rendu de la rencontre du Pôle d'économie sociale tenue le 15 mars 2018 : Lors de cette rencontre, il fut présenté un portrait de la Mauricie, les principaux mandats du pôle et une brève présentation des entreprises d'économie sociale;
- f. Demande d'Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale pour l'achat de 25 calendriers historique 2019 au coût de 10\$ chacun pour un

- total de 250\$, sous le thème « la mode et l'habillement de toutes les sphères de la vie des Mauriciens de 1860 à aujourd'hui »;
- g. Demande de M. Mario Rochefort concernant l'analyse du Glyphosate dans l'eau potable. M. Rochefort est préoccupé par les pesticides que pourrait contenir l'eau de la municipalité due à l'agriculture présente et demande que des tests soient effectués pour connaître les pourcentages de ceux-ci;
 - h. MRC des Chenaux - Résolution d'intention de déclaration de compétence – Réseau de télécommunication et fibre optique;
 - i. Procès-verbal de la réunion de démarrage du projet d'étude hydraulique du réseau d'aqueduc par la firme Stantec tenue le 3 mai 2018;
 - j. Avis de non-conformité concernant les points d'échantillonnage du plomb et cuivre pour les installations de distribution d'eau potable rang St-Alexis et village. Plan de localisation révisé et approuvé par le MDDELCC;
 - k. Nouvelle soumission de Jean Carignan & Fils Inc. concernant la réfection du centre communautaire dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2017-2018;
 - l. Présentation des données – Mai 2018 Mesure des niveaux des boues aux étangs d'épuration des eaux usées;
 - m. Résumé des formations en eaux potables et usées.

5. TRÉSORIE

5.1 Comptes

Résolution 2018-06-89

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois de mai 2018;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la Directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par Yan Normandin, appuyé par Claude Lavoie et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2 Engagement de crédits

Résolution 2018-06-90

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie, appuyé par Yan Normandin et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. ADMINISTRATION

6.1 Résolution pour la vérification annuelle des extincteurs chimiques de la municipalité

Résolution 2018-06-91

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire de faire vérifier annuellement tous les extincteurs chimiques appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Protection Incendie CFS Ltée exécute ces inspections pour la municipalité depuis 2004 et que son prix demeure le moins élevé;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie appuyé par Nicole Grenon, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Protection Incendie CFS Ltée, à exécuter cette vérification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.2 Résolution pour la contribution financière et prêt de la salle municipale pour la Fête nationale du 23 juin 2018

Résolution 2018-06-92

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs et Social et la Paroisse St-Laurent de la Moraine désirent organiser la Fête nationale du 23 juin prochain dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un souper spaghetti sera servi et des feux d'artifice seront organisés dans le cadre de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur de participer à l'organisation de cette activité annuelle et ainsi offrir à la population une occasion de se rassembler;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie, appuyé par Yan Normandin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes désire offrir la somme de 1000\$ et prêter la salle communautaire gratuitement pour la tenue de la fête de la Saint-Jean Baptiste 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2018-420 modifiant le règlement 2010-382 concernant le traitement des élus municipaux

Françoise Asselin de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté le règlement 2018-420 modifiant le règlement 2010-382 concernant le traitement des élus.

6.4 Résolution d'adoption du projet de règlement numéro 2018-420 modifiant le règlement 2010-382 concernant le traitement des élus municipaux

Résolution 2018-06-93

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a adopté le règlement 2010-382 le 1^{er} mars 2010 concernant le traitement des élus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ledit règlement dans le but d'actualiser l'article 7 - indexation;

CONSIDÉRANT QUE les charges de maire, maire suppléant et de conseiller(ère) comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux (celles) qui les occupent;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la présente séance, avec dispense de lecture;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Claude Lavoie que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le projet de règlement 2018-420 modifiant le règlement 2010-382 concernant le traitement des élus municipaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.5 Résolution pour demander à la MRC des Chenaux d'utiliser la nouvelle aide financière pour « la mise en commun d'équipement, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » dans la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'embauche d'un employé spécialisé en eau potable et usée pour l'ensemble des municipalités.

Résolution 2018-06-94

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des installations de traitement et distributions d'eau potable ainsi que des installations d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les exigences des ministères en matière de formations et qualifications sont de plus en plus grandes et onéreuses pour les employés qui doivent opérer ces installations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a qu'un employé municipal et des moyens financiers réduits pour pouvoir former cette personne;

CONSIDÉRANT QUE lors des vacances annuelles de l'employé, la municipalité doit continuer d'accomplir les tâches relatives à la gestion de ces installations;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités se trouvent dans la même situation;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est disponible pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal depuis mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande à la MRC des Chenaux d'utiliser cette subvention pour procéder à une étude de faisabilité pour l'embauche d'un employé spécialisé en eau potable et usée pour l'ensemble des municipalités situées sur son territoire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.6 Résolution relative à l'ajustement du montant de la facture numéro 210277 de 3882,61\$ (taxes incluses) à 1149.75\$ (taxes incluses) pour l'installation de l'entrée d'eau située au 960 3^e Rang / lot 3 995 309

Résolution 2018-06-95

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2017, M. Luc Dubois a fait une demande d'installation d'une entrée d'eau pour une nouvelle construction située au 960, 3^e Rang / lot 3 995 309;

CONSIDÉRANT QUE dans ce dossier, il y a eu plusieurs problèmes, entre autres, l'installation de l'entrée d'eau sur le mauvais terrain soit au 980 3^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette installation, l'ancien inspecteur municipal a utilisé les services d'un sous-traitant et que cela n'est pas nécessaire habituellement;

CONSIDÉRANT QUE M. Dubois n'a pas été avisé de l'emploi dudit sous-traitant et des coûts élevés reliés;

CONSIDÉRANT QU'après demande de soumission pour l'installation d'une entrée d'eau dans les mêmes conditions, les coûts se situent entre 900\$ et 1100\$ pièces et main d'œuvres;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin, appuyé par Nicole Grenon que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de modifier la facture #210277 et de facturer 1 000\$ plus les taxes applicables pour l'installation de l'entrée d'eau située au 960, 3^e rang.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RESSOURCES HUMAINES

Le processus d'évaluation du personnel débutera sous peu. Une grille d'évaluation a été remise à l'inspecteur municipal le 18 mai pour son auto-évaluation. La directrice a également complété la grille pour procéder à une rencontre d'évaluation qui aura lieu au cours de la semaine du 4 juin 2018.

8. VOIRIE

8.1 Résolution concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide par l'entreprise Somavrac CC

Résolution 2018-06-96

CONSIDÉRANT QUE depuis 2003, Somavrac CC Inc., est l'entreprise à qui la municipalité octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide;

CONSIDÉRANT QUE le prix de 2017 a été de l'ordre de 0.310\$/litre;

CONSIDÉRANT QUE Somavrac CC Inc. nous a soumis une confirmation de prix en date du 4 juin 2018, pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide, soit pour un volume de 7 000 litres à 0.4015\$/litre plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie, appuyée par Yan Normandin, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, accepte la soumission de Somavrac CC Inc., pour la fourniture et l'épandage de 7 000 litres d'abat-poussière liquide (chlorure de calcium liquide 35% conforme à la norme BNQ 2410-300) au prix de 0.4015\$/litre, pour un montant total de 2 810,50 \$ plus les taxes applicables (3231,37\$ Net);

QUE les conditions soient révisées cette année, c'est-à-dire que la quantité totale par épandage sera de 3 500 litres. Il y aura deux épandages selon les dates choisies par l'inspecteur municipal, chaque épandage se fera sur une distance de 1 500 mètres à un taux de 0.5 litre par mètre carré et 500 litres dans le stationnement près de l'Édifice municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.2 Résolution relative aux démarches pour le plan d'action – débordement par temps sec

Résolution 2018-06-97

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2017, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a présenté à la municipalité ses observations suite à l'inspection de contrôle de l'OMAEU en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE des débordements par temps sec ont été constatés en juin et juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a demandé à la municipalité d'établir un plan d'action et un échéancier pour le contrôle des débordements en temps sec afin de respecter la norme fixée;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action a été rédigé et transmis au Ministère en février 2018 par la firme Techni-Consultant;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce plan d'action, les étapes d'intervention nécessaire sont : l'inspection par caméra et le nettoyage de 2 segments de conduites d'égout sur la rue Principale. S18 (150 mètres) et U19 (285 mètres), effectuer des démarches terrain (visite des immeubles, tests du bouchon de liège) pour cibler les endroits problématiques et de corriger la situation au besoin, moderniser le règlement municipal relatif aux rejets dans les réseaux d'égout, raccordement inversé, etc.;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Nicole Grenon, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des propositions pour l'inspection et le nettoyage de 2 segments de conduite d'égout sur la rue Principale, à démarrer les inspections terrain des immeubles de cette même rue et à réviser les règlements numéro 175 et 176 pour moderniser ces 2 règlements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. URBANISME

10. LOISIRS

Suite à l'élection de la nouvelle présidente Mme Loriann Alain, le comité des Loisirs et Social de la municipalité a proposé un calendrier d'activités qui seront offertes à la population pour l'année 2018.

11. VARIA

11.1 Résolution pour le remplacement des sondes de mesure de ph et de référence de la station de traitement et de distribution d'eau potable

Résolution 2018-06-98

CONSIDÉRANT QUE depuis février, il y a un problème avec les sondes de lectures de chlore et de ph à la station d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage et la calibration des sondes ont été faits suivant le guide d'entretien, mais que le problème est toujours présent;

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie de ces 3 sondes est d'environ 1 an et qu'elles n'ont jamais été remplacées.

CONSIDÉRANT QUE ces sondes doivent être fonctionnelles advenant le cas ou la municipalité devait chlorer l'eau;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à commander les sondes au montant de 1 655.01\$ plus les taxes applicables (1 737,56\$ net) suivant les soumissions de l'entreprise Véolia, seul détaillant au Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11.2 Résolution d'appui au festival western de Saint-Tite

Résolution 2018-06-99

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a envoyé un courriel le 11 mai dernier demandant l'appui de la municipalité au Festival western de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE l'offensive agressive que mènent certains activistes contre le Festival western de Saint-Tite, la présentation de rodéos en général et la maltraitance envers les animaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce festival, le bien-être des animaux fait consensus parmi la population et l'organisation dudit festival;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est un incontournable dans la Mauricie, et ce depuis de nombreuses années;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie, appuyé par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes témoigne son appui et sa solidarité à l'égard du Festival western de Saint-Tite.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2018-06-100

SUR LA PROPOSITION de Claude Lavoie, appuyé de Yan Normandin, le conseil lève la séance à 22h00.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Claude Milot, Maire

Annie Beaudoin, DG & sec.-très.